



Rapport du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

2025

RPIA

43, Avenue Hazelton
Toronto (Ontario)
M5R 2E3

www.rpia.ca

Adresse de courriel : investors@rpia.ca

Requêtes générales : +1-647-776-1777

Services aux investisseurs : +1-647-776-2566

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	3
FACTEURS DE GOUVERNANCE	4
STRATÉGIE	5
GESTION DES RISQUES	8
MESURES ET OBJECTIFS	10
OBLIGATIONS TOUTES SOCIÉTÉS RP (SANS COMBUSTIBLES FOSSILES)	12

CONTEXTE

En 2015, le Conseil de stabilité financière a mis sur pied le groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) afin d'aider à déterminer l'information dont les investisseurs ont besoin pour évaluer adéquatement les risques et les occasions liés aux changements climatiques et en établir le prix. En 2017, le groupe de travail a publié ses recommandations pour les sociétés, y compris les gestionnaires d'actifs. Nous croyons que l'adoption des recommandations du GIFCC est essentielle pour aider les investisseurs à accéder à de l'information transparente et normalisée sur la gouvernance et la gestion des risques liés au climat d'une société. En octobre 2023, le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) a pris en charge la surveillance de l'information financière relative aux changements climatiques, et le GIFCC a été intégré à l'ISSB.

Les renseignements sur les facteurs ESG, y compris les détails liés aux occasions et aux risques importants, sont une composante des informations dont RPIA tient compte pour prendre des décisions de placement. Ils ne sont pas en soi déterminants pour le placement.

L'approche de RPIA en matière d'intégration des facteurs ESG, y compris les composantes liées à l'engagement des émetteurs, est une approche de placement à l'échelle de la société, mais sa pondération et son importance dans notre processus de gestion des placements peuvent varier d'un fonds d'investissement que nous gérons à l'autre. Nous encourageons nos investisseurs à consulter les documents de placement fournis pour chaque fonds afin d'obtenir de plus amples renseignements.

Les rubriques ci-après donnent des renseignements détaillés sur la manière dont RPIA applique les recommandations du GIFCC à nos activités et fait la promotion de ce cadre auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons pour le compte des portefeuilles que nous gérons et de celles que nous analysons et sollicitons en vue d'un placement potentiel. Tout au long du présent rapport, nous ferons référence à l'information présentée dans notre rapport sur la durabilité de 2025.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE L'INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

01 Facteurs de gouvernance

La gouvernance de l'organisation en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques.

02 Stratégie

Les incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.

03 Gestion des risques

Les processus utilisés par l'organisation pour définir, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques.

04 Mesures et objectifs

Les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques.

FACTEURS DE GOUVERNANCE

Information recommandée :

- Description de la surveillance exercée par le conseil sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques
- Description du rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques

ESG et gouvernance climatique

Comme il est indiqué à la rubrique portant sur la surveillance et la responsabilité de notre Rapport sur la durabilité, notre engagement à l'égard de l'investissement responsable et de l'intégration des facteurs ESG et, par conséquent, des risques et occasions liés au climat, est supervisé par le comité des placements, le comité directeur des facteurs ESG et le comité de gestion des risques de la société. La société veille à ce que ces engagements soient respectés et intégrés au rôle de chaque employé.

Dirigeants

Les dirigeants de RPIA comprennent tous les actionnaires de l'entreprise, qu'ils soient conseillers ou exploitants. Dans le cadre des comités consultatif, de direction et de gestion, les dirigeants ratifient les objectifs stratégiques à long terme de la société, notamment en s'assurant que les points de vue de RPIA sur les risques liés aux changements climatiques sont respectés par différents groupes. En complément du travail effectué par le comité directeur des facteurs ESG, les dirigeants ont la responsabilité de veiller à ce que la société respecte sa philosophie ESG et s'harmonise avec les pratiques exemplaires du secteur, y compris les recommandations du GIFCC, le cas échéant.

Comité/équipe	Description	Axé sur la société	Axé sur les placements
Comité directeur des facteurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Organe interfonctionnel composé de représentants à l'échelle de RPIA Supervise l'approche ESG liée à l'entreprise et aux placements 	X	X
Comité de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Chef de la gestion des risques et chef de la gestion de portefeuille, chef de l'exploitation et chef de la conformité Supervise la gestion des exclusions et des facteurs ESG liés aux placements 	X	X
Comité des placements	<ul style="list-style-type: none"> Examine les risques ESG et climatiques importants liés aux placements 		X
Équipe de placement	<ul style="list-style-type: none"> Composée de professionnels des placements ayant différentes responsabilités fonctionnelles tout le long du processus d'investissement Les enjeux ESG et climatiques sont intégrés aux rôles et responsabilités en place, dans la mesure où ils s'appliquent aux activités de placement. 		X

STRATÉGIE

Information recommandée :

- Description des risques et des occasions liés aux changements climatiques que l'organisation a définis à court, à moyen et à long terme.
- Description des incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.
- Description de la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés aux changements climatiques, y compris un scénario de 2 °C ou moins.

Horizon temporel

Nous tenons compte des facteurs ESG et des risques liés aux changements climatiques sur divers horizons temporels, y compris à court, à moyen et à long terme. Ces considérations s'inscrivent dans le contexte de l'importance des risques et des occasions qui touchent nos activités et les placements que nous effectuons.

Repérage et incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques

Activités de la société

RPIA reconnaît que ses activités en tant qu'employeur et en tant que gestionnaire de placement ont une incidence sur le climat. En tant qu'entreprise menant ses activités dans l'économie moderne, nous sommes exposés aux risques climatiques physiques ainsi qu'aux risques de transition liés à nos activités en tant qu'institution financière. Dans le cadre de notre stratégie de durabilité, nous nous engageons à reconnaître, à évaluer et à atténuer cette incidence, dans le cadre de notre stratégie d'affaires globale. Les mesures d'atténuation comprennent l'inventaire et la compensation de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), comme il est décrit à la rubrique « Mesures et objectifs » du présent rapport.

En plus de mener nos activités de compensation, nous continuons également à promouvoir les tendances sur le lieu de travail qui, selon nous, contribueront à réduire notre empreinte opérationnelle de portée 3, notamment :

- L'utilisation du transport en commun pour les déplacements et les rencontres en personne avec les clients
- L'abonnement à un programme d'entreprise de partage de vélos
- La réduction du nombre de déplacements dans le cadre des activités de vente
- Le maintien d'une politique de télétravail flexible pour certaines équipes de RPIA
- L'installation d'affiches dans les bureaux favorisant l'adoption de comportements écologiques
- Un plan de continuité de l'exploitation qui est périodiquement mis à l'essai et validé

Activités de placement

En tant que gestionnaire d'actifs, nous sommes conscients que nos stratégies de placement nous exposent à divers risques physiques et de transition, ainsi qu'à diverses occasions liées aux changements climatiques. Plus particulièrement, nous reconnaissons l'incidence des émissions de GES et d'autres résultats liés aux changements climatiques, que nous finançons sur le marché au moyen de nos placements. Nous visons à catégoriser et à définir ces risques conformément au cadre du GIFCC. Ces activités se déroulent principalement par l'entremise de nos stratégies d'intégration des facteurs ESG, notamment par l'utilisation de notre baromètre RP sur les facteurs ESG. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le baromètre RP, veuillez vous reporter à la page 20 de notre Rapport sur la durabilité de 2025.

Les risques particuliers que nous avons définis comprennent les suivants :

Risques physiques

Nous avons constaté que les risques physiques graves peuvent toucher particulièrement les émetteurs des secteurs des institutions bancaires, de l'assurance, des transports, des services publics, du logement et de l'énergie. Nous croyons que les risques persistants pourraient contribuer à accroître la volatilité dans tous les secteurs et territoires. Nos évaluations des risques physiques sont effectuées de façon ponctuelle en fonction de l'importance relative de l'émetteur et du secteur.

Voici des exemples de risques physiques définis :

	Définitions	Exemples	Secteurs exposés	Horizon temporel
Grave	Événements météorologiques extrêmes	Ouragans, incendies de forêt, etc.	Services publics, énergie, communications	De court terme à long terme
Persistant	Incidence permanente de la hausse des températures	Hausse du niveau des mers, vagues de chaleur, etc.	Biens de consommation de base, services publics et énergie	De moyen terme à long terme

Risques liés à la transition

Nous croyons que la plupart des secteurs des obligations de sociétés seront touchés par les risques liés à la transition, car les économies mondiales se dirigent vers une économie carboneutre.

À notre avis, les risques liés à la transition sont multidimensionnels et présents dans les secteurs réglementaires et technologiques, ainsi que sur les marchés.

Voici des exemples de risques liés à la transition :

	Définitions	Exemples
Réglementation et politique	<ul style="list-style-type: none"> Établissement de règlements et de politiques qui obligent les émetteurs d'obligations de sociétés à agir face à l'incidence des changements climatiques sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Taxonomies gouvernementales Restrictions visant les entreprises à fortes émissions Engagements nationaux en matière de carboneutralité
Technologies	<ul style="list-style-type: none"> Risque que les technologies traditionnelles deviennent désuètes ou restreintes en raison de leur incidence sur l'environnement Occasions pour les chefs de file dans le secteur des technologies à faibles émissions ou à faible incidence environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Actifs condamnés pour les secteurs à fortes émissions Risques liés à la chaîne d'approvisionnement, les sociétés se tournant vers les technologies à faibles émissions Développement de nouvelles technologies plus efficaces ou qui aident à atténuer l'incidence
Dynamique de marché	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de l'offre et de la demande causée par les risques liés à la transition 	<ul style="list-style-type: none"> Degré de confiance des investisseurs envers certains secteurs qui peuvent présenter des risques ou des occasions de financement Participation dans les titres « liés aux facteurs ESG » par rapport aux titres conventionnels, et établissement de leur prix

Comme il est décrit dans notre Rapport sur la durabilité, les risques et les occasions ESG, y compris les risques et les occasions liés aux changements climatiques, peuvent influencer notre prise de décisions tout au long du processus de placement. Cela comprend l'analyse des risques importants à l'étape de la recherche, ainsi que les discussions avec les émetteurs sur les risques, les occasions et l'information à fournir liés aux changements climatiques.

En plus de mener nos activités d'intégration des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, nous nous sommes associés à nos investisseurs pour élaborer des stratégies axées sur les changements climatiques, soit les fonds Obligations toutes sociétés RP (BBB, sans combustibles fossiles) et Obligations toutes sociétés RP (BBB, sans combustibles fossiles), collectivement appelés les stratégies SCF. De plus amples renseignements sur les stratégies SCF sont présentés à l'annexe du présent rapport.

Résilience aux changements climatiques

Comme il est expliqué en détail ci-dessus, nous reconnaissons les répercussions que la transition climatique pourrait avoir sur nos activités d'entreprise et de placement, et nous nous efforçons d'évaluer, de surveiller et de gérer ces risques de façon continue. RPIA vise à effectuer des analyses de scénarios et d'autres analyses fondées sur la résilience aux changements climatiques sur une base continue, en fonction de l'importance des risques définis dans le cours de nos activités d'intégration des facteurs ESG. Tout en continuant à surveiller et à évaluer les risques physiques et de transition, nous examinerons la fréquence et les modalités de nos activités d'analyse de scénarios.

GESTION DES RISQUES

Information recommandée :

- a. Description des processus de détermination et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques de l'organisation
- b. Description des processus de gestion des risques liés aux changements climatiques de l'organisation
- c. Description de la façon dont les processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation

Détermination et évaluation

Recherche sur le crédit

- Analyse des risques liés aux facteurs ESG par rapport aux facteurs fondamentaux de crédit plus traditionnels
- Comparaison des risques liés aux changements climatiques à ceux d'autres entreprises du secteur
- Contrôle de la faisabilité des plans de transition et des risques correspondants
- Notations ESG internes pour les expositions à long terme
- Évaluer les nouveaux titres et les nouvelles structures du point de vue des facteurs ESG et fournir des commentaires aux émetteurs lorsque cela est pertinent

Structuration et exécution

- Rééquilibrage et gestion active qui tiennent compte des points de vue fondamentaux et de ceux sur les facteurs ESG liés à la recherche sur le crédit
- Intégration de ces éléments aux décisions sur la valeur relative et l'établissement des prix
- Rétroaction fournie aux preneurs fermes sur les structures et les titres émis dans un format ESG

Gestion

Gestion des risques

- Contrôle des expositions et des concentrations relativement aux secteurs et aux émetteurs en tenant compte des risques fondamentaux et de ceux liés aux facteurs ESG
- Veiller à ce que les stratégies axées sur les facteurs ESG respectent les restrictions de la politique de gestion des risques, y compris les contraintes liées aux facteurs ESG

Engagement

- Communiquer avec les émetteurs au sujet de l'information liée aux facteurs ESG, en encourageant les équipes de direction à accroître le niveau d'information et de transparence lorsqu'elles communiquent de l'information liée aux changements climatiques conformément aux recommandations du GIFCC
- Repérer les occasions d'entamer des discussions avec les autorités de réglementation ou d'autres organisations pertinentes, s'il y a lieu, pour un secteur en particulier
- Tirer parti de l'adhésion à des organisations sectorielles comme Engagement climatique Canada pour accroître l'efficacité de l'engagement et obtenir des résultats positifs
- Se reporter à nos exemples d'engagement dans le Rapport sur la durabilité de 2025

Intégration à la gestion globale des risques

Comme c'est le cas pour tous les risques importants liés aux placements, notre Comité de gestion des risques surveille les risques microéconomiques et macroéconomiques touchant nos portefeuilles.

Plateforme	Stratégie	Intégration des facteurs ESG et climatiques	Exclusions climatiques
Titres à revenu fixe actif	Revenu fixe plus RP	X	
	Fonds de revenu stratégique plus RP	X	
	Rendement avantageux RP	X	
Titres à revenu fixe alternatifs	Fonds alternatif d'obligations mondiales RP	X	
	Occasions liées aux titres de créance RP	X	
	Occasions Sélect RP	X	
	Fonds alternatif d'occasions de crédit RP	X	
Institutions	Obligations toutes sociétés RP	X	
	Fonds d'obligations d'entreprises à long terme RP	X	
	Obligations toutes sociétés RP (sans combustibles fossiles)	X	X
	Obligations toutes sociétés RP (BBB, sans combustibles fossiles)	X	X

MESURES ET OBJECTIFS

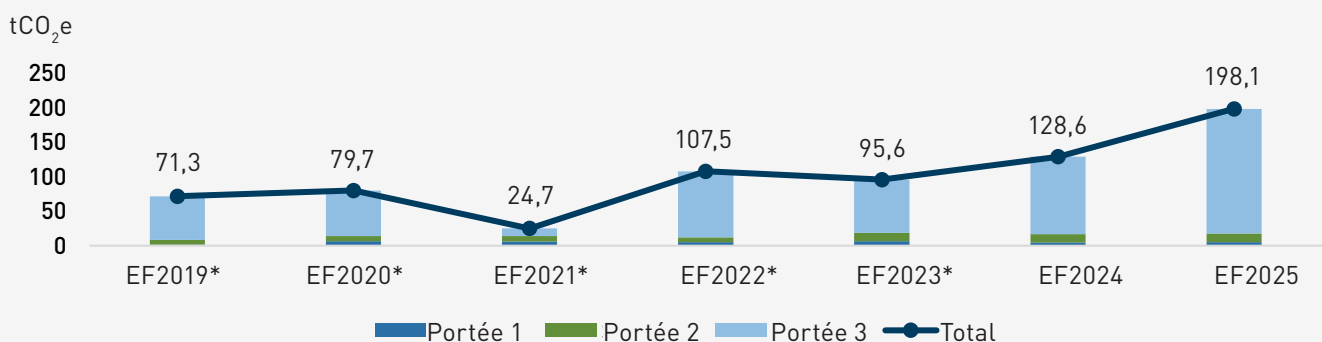
Information recommandée :

- Présentation des mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.
- Présentation des données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des portées 1 et 2 et, s'il y a lieu, de la portée 3, et les risques connexes.
- Description des objectifs établis par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques et le rendement par rapport aux objectifs.

Activités de RPIA

- La majorité de nos émissions directes (portées 1 et 2) proviennent de la consommation de gaz naturel et d'électricité dans nos bureaux.
- La plupart de nos émissions de portée 3¹ proviennent d'activités liées aux voyages, y compris les déplacements quotidiens et aériens des employés.

Profil de GES de RPIA



Source : Carbonhound. En 2025, RPIA a adopté un nouveau fournisseur de services tiers pour le calcul de ses émissions de GES. Dans le cadre de ce changement, une méthodologie de calcul révisée ainsi que des facteurs d'émission publiés au niveau fédéral ont été appliqués, conformément aux pratiques actuelles de l'industrie. Pour assurer la comparabilité des données d'une période à l'autre, les émissions des années 2022 à 2024 ont été recalculées et ajustées selon cette méthodologie et ces facteurs mis à jour. Ainsi, les écarts observés dans les émissions déclarées entre 2022 et 2024 s'expliquent par des changements méthodologiques plutôt que par des variations de la consommation ou des activités de la société.

RPIA continuera de réaliser des inventaires de GES annuels afin de surveiller les tendances de notre profil de GES et de gérer les risques connexes en faisant la promotion du transport en commun et des options de transport de rechange pour nos employés, en continuant de réduire les déchets produits par notre bureau, en faisant la promotion des réunions virtuelles et en permettant une politique de télétravail flexible pour une partie de notre effectif.

¹L'inventaire des émissions actuelles de RPIA ne comprend pas certaines catégories de portée 3 (telles que définies par le protocole des GES), notamment la catégorie 15 : Placements. Les recommandations du GIFCC encouragent les gestionnaires d'actifs à divulguer les émissions financées. En raison des limites que posent les données, RPIA ne tente pas actuellement de faire l'inventaire des émissions financées à l'échelle de l'entreprise, mais continuera d'évaluer sa capacité à le faire à l'avenir.

Activités de placement de RPIA

RPIA recueille des données sur les risques liés au climat à partir des renseignements les plus récents sur les émissions de GES, publiés par un émetteur. Notre indicateur préféré pour analyser les données sur les émissions de GES est l'intensité carbone, que le GIFCC définit comme les émissions brutes de portées 1 et 2 ajustées par le chiffre d'affaires d'une entreprise².

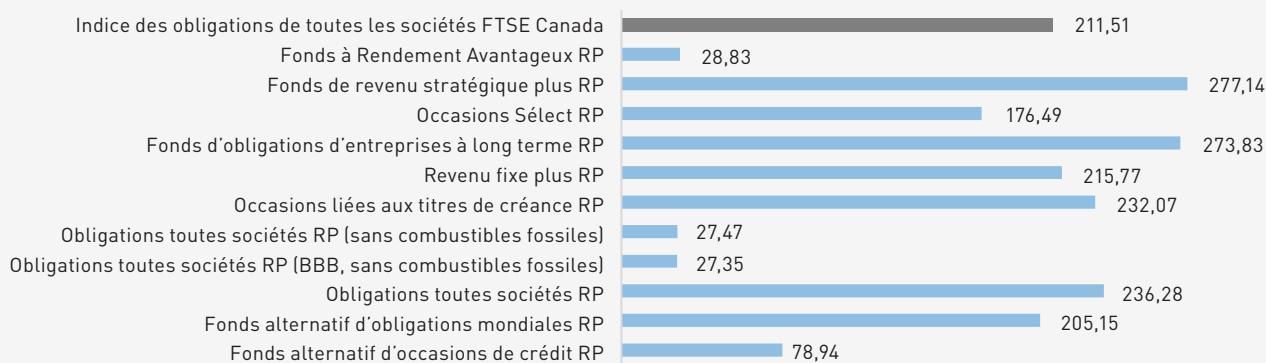
Si un émetteur n'a pas présenté d'information pour une année donnée, mais qu'il l'a fait pour l'année précédente, les données de l'année précédente sont utilisées jusqu'à ce que les données de l'année en cours deviennent disponibles. Les émetteurs qui ne présentent pas de données sur les émissions de GES seront exclus de ce calcul dans le portefeuille et dans l'indice de référence (le cas échéant).

Les stratégies de RPIA ne ciblent pas explicitement les niveaux d'intensité carbone sur une base absolue ou relative (à l'exception des stratégies SCF). Bien que toutes nos stratégies évaluent les risques environnementaux dans le cadre de notre processus de placement, l'importance et l'incidence de cette analyse peuvent varier en fonction des objectifs et des stratégies de portefeuille décrites dans les documents de placement pertinents. Bien qu'une intensité carbone plus élevée puisse ne pas empêcher d'investir, dans le cadre d'une stratégie, dans un émetteur, elle pourrait créer un plus grand obstacle au placement avec une rémunération supplémentaire requise par le biais du rendement ou de l'écart.

En plus de porter une attention particulière à l'intensité carbone, nous mesurons l'intensité carbone moyenne pondérée de l'ensemble de nos portefeuilles, ce qui permet de comparer les données.

Profil d'intensité carbone des stratégies de RPIA par rapport à celui du marché des obligations canadiennes

Intensité carbone moyenne pondérée



Source : RPIA, Bloomberg.

En plus de mettre l'accent sur les mesures de l'intensité carbone, nous considérons également que diverses autres mesures du risque physique et de transition sont jugées importantes pour un émetteur. Il peut s'agir de données provenant de la Science Based Targets Initiative, du Climate Disclosure Project et de Bloomberg concernant les objectifs de réduction des émissions de carbone fixés par les émetteurs et les estimations des trajectoires futures des émissions de GES. En ce qui concerne nos stratégies SCF, nous utilisons également divers autres paramètres liés au climat, qui sont illustrés et décrits à l'annexe A.

Objectifs

RPIA n'a pas encore établi d'objectifs liés aux changements climatiques pour l'organisation. Alors que nous continuons de faire progresser nos processus liés aux changements climatiques, nous évaluerons la faisabilité et la viabilité des objectifs liés aux changements climatiques, y compris les objectifs de réduction des émissions, ou des objectifs similaires. Les stratégies SCF de RPIA ont établi des cibles précises liées à l'intensité carbone moyenne pondérée par rapport à un indice de référence. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à l'annexe A.

²Lignes directrices définitives et modifiées sur la mise en œuvre à l'intention du GIFCC, page 43.

ANNEXE

OBLIGATIONS TOUTES SOCIÉTÉS RP (SANS COMBUSTIBLES FOSSILES)

Les Obligations toutes sociétés RP (sans combustibles fossiles) visent deux résultats :

1. Produire des rendements ajustés au risque excédentaire par rapport à son indice

2. Maintenir une intensité carbone moyenne pondérée du fonds inférieure à celle de l'indice de référence

Lancées en 2022, les Obligations toutes sociétés RP (sans combustibles fossiles) visent à offrir un accès plus large aux placements d'exclusion des combustibles fossiles au-delà des obligations de sociétés RP (BBB, sans combustibles fossiles).

Cette stratégie activement gérée vise à surpasser l'indice FTSE Canada All Corporate Ex Fossil Fuels Enhanced Bond de 100 points de base (après déduction des frais) sur une base annualisée tout en réduisant l'ICMP (intensité carbone moyenne pondérée) selon la valeur marchande par rapport à celle de son indice. La stratégie intègre notre processus de placements de longue date suivant une approche transparente, basée sur des règles, pour éliminer l'exposition aux combustibles fossiles du portefeuille.

La stratégie a atteint son double objectif de surpasser l'indice de référence du fonds tout en maintenant des niveaux d'intensité carbone inférieurs à ceux de l'indice. À ce jour, l'intensité carbone pondérée selon la valeur marchande du portefeuille est, en moyenne, de 41 % inférieure à celle de l'indice de référence, avec un rendement excédentaire de 143 points de base (avant déduction des frais).

Profil carbone – Stratégie par rapport à l'indice

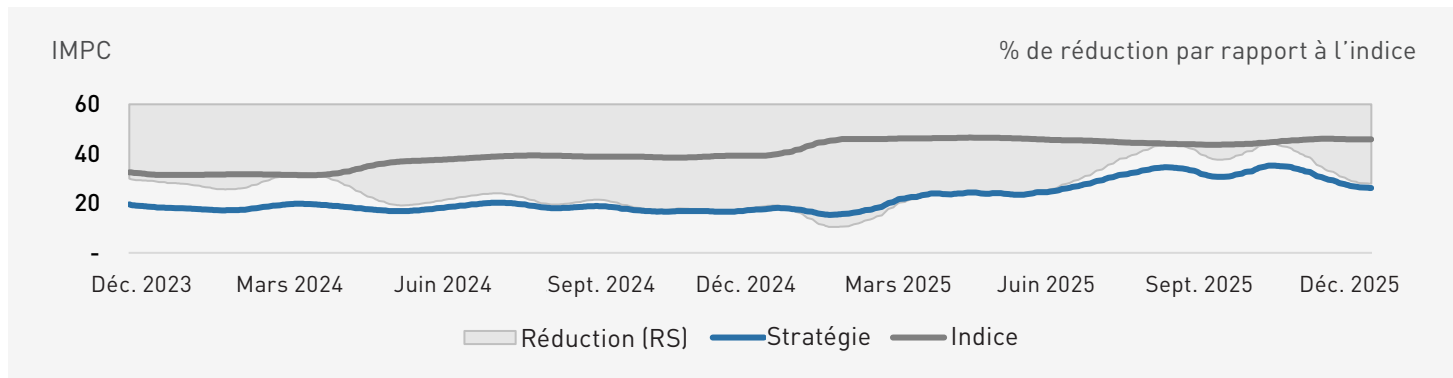
La stratégie a généré un profil d'intensité carbone moyenne pondérée (« ICMP ») inférieur de 39 % à celui de l'indice depuis sa création.

Valeur relative de l'ICMP

	1 mois	3 mois	Cumul annuel	1 an	3 ans	Création*	Couverture	
ICMP	Stratégie	26,2 %	30,7 %	26,5 %	26,5 %	23,0 %	23,6 %	90 %
	Indice	45,9 %	45,5 %	45,3 %	45,3 %	39,2 %	39,8 %	92 %
	Réduction	-43 %	-33 %	-41 %	-41 %	-41 %	-41 %	-3 %

*Date de création : juin 2022.

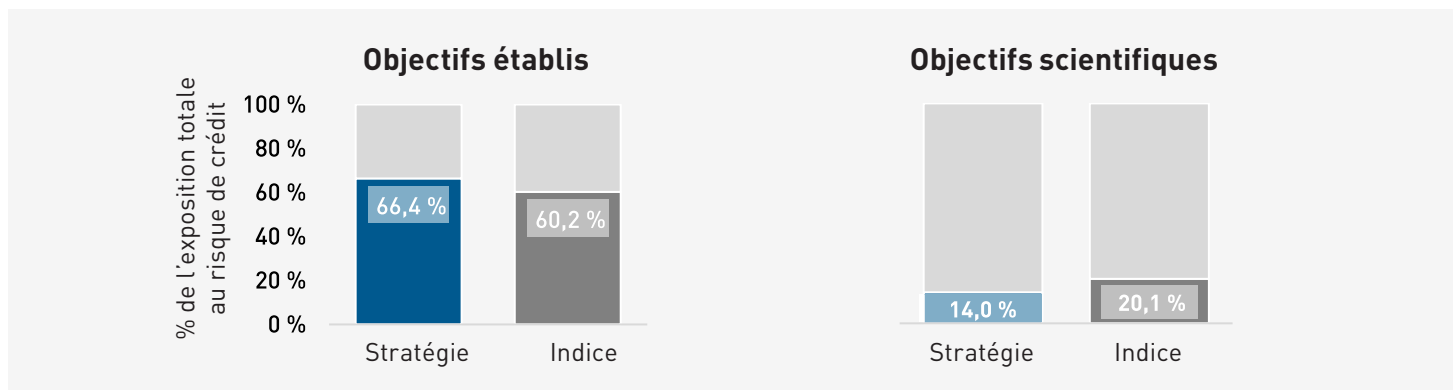
ICMP – Plafond et réduction historiques



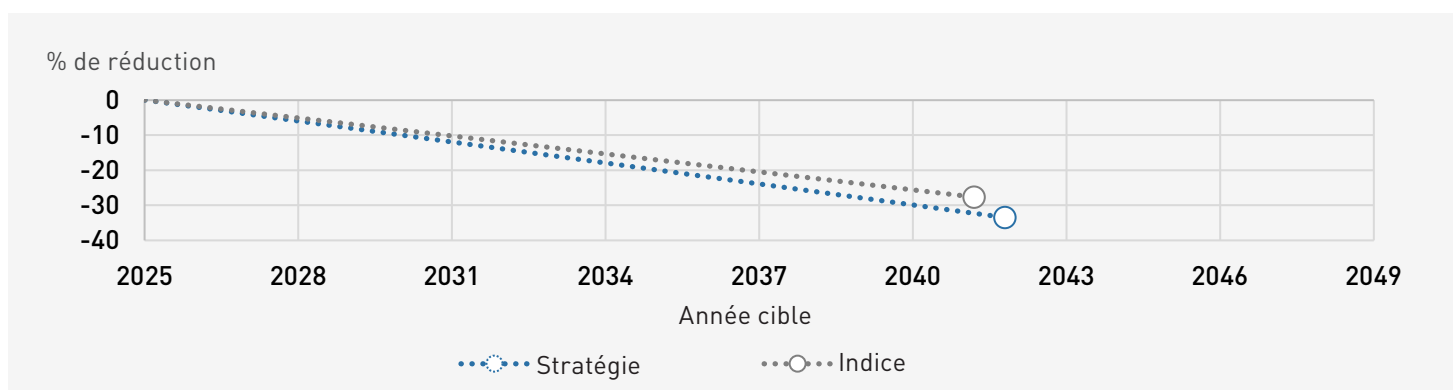
Mesures prospectives

Ces mesures nous permettent d'évaluer le profil prospectif de la stratégie. La stratégie et l'indice ont tous deux un pourcentage similaire de titres ayant des objectifs de réduction des émissions de carbone, alors que l'indice obtient actuellement de meilleurs résultats sur le plan des objectifs « de qualité », tels qu'ils sont représentés par la certification scientifique. La stratégie présente également un profil de réduction plus « ambitieux » sur le plan de l'horizon temporel et de l'ampleur. La note de la température donne une idée du degré d'harmonisation du portefeuille avec l'Accord de Paris, au moyen de la méthodologie de notation de la température du CDP/WWF.

Détermination des objectifs et qualité



Objectifs visés



Définitions

Stratégie : Obligations toutes sociétés RP (sans combustibles fossiles).

Indice : Indice FTSE Canada All Corporate Ex Fossil Fuels Enhanced Bond.

Émissions de portée 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et les processus de production qui sont détenus ou contrôlés par l'entreprise, converties en tonnes d'équivalent CO₂, telles que définies dans le protocole de GES.

Émissions de portée 2 : Émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise, converties en tonnes d'équivalent CO₂ telles que définies dans le protocole de GES.

Intensité carbone moyenne pondérée (« ICMP ») : Exposition aux entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes métriques d'éq. CO₂/chiffre d'affaires (M\$). Indicateur recommandé par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{Market Value of Investments (C\$)}}{\text{Market Value of Portfolio (C\$)}} \times \frac{\text{GHG Emissions}}{\text{Issuer's \$M revenue (C\$)}} \right)$$

Empreinte carbone : Exposition aux entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes métriques d'éq. CO₂/investissement de 1 M\$. Indicateur recommandé par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

$$\frac{\text{GHG Emissions}}{\text{Market Value of Portfolio (C\$)}} = \frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{Market Value of Security } i \text{ (C\$)}}{\text{Issuer } i \text{'s EVIC (C\$)}} \times \text{Security } i \text{'s Scope 1 \& 2 GHG Emissions} \right)}{\text{Market Value of Portfolio (C\$)}}$$

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

RP Investment Advisors LP (« RPIA ») fournit les renseignements figurant dans les présentes à titre informatif seulement. Ils ne tiennent pas lieu de conseils financiers, juridiques, comptables ou fiscaux, de conseils de placement ou autres, et personne ne devrait utiliser ce contenu ou s'y fier à cet égard sans obtenir les conseils professionnels appropriés. Ils proviennent de sources jugées fiables, bien que leur exactitude ou leur exhaustivité ne soit pas une garantie; RPIA n'assume aucune responsabilité ou obligation de quelque nature que ce soit en les fournissant. Des modifications peuvent être apportées aux renseignements fournis et RPIA n'est aucunement tenue de communiquer les révisions ou les mises à jour des renseignements présentés. Sauf indication contraire, tous les renseignements proviennent de RPIA. Les « énoncés prospectifs » reposent sur des hypothèses formulées par RPIA à l'égard de ses opinions et stratégies de placement dans certaines conditions de marché et sont assujettis à un certain nombre de facteurs atténuants. La conjoncture économique et les conditions du marché sont susceptibles de changer, ce qui peut avoir une incidence importante sur les événements futurs réels et, par conséquent, sur les points de vue de RPIA, sur le succès des stratégies prévues par RPIA ainsi que sur sa ligne de conduite réelle. Les renseignements présentés ne constituent pas le fondement d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de vente de titres. Les produits et services de RPIA ne sont offerts que dans les territoires où ils peuvent être légalement offerts et aux investisseurs qui y sont admissibles en vertu des règlements applicables.

Les stratégies et les fonds gérés de RPIA comportent un risque de perte financière. Les rendements ne sont pas garantis et les rendements passés pourraient ne pas se reproduire.

La stratégie d'Obligations toutes sociétés RP (sans combustibles fossiles) est offerte aux termes de dispenses de prospectus aux investisseurs canadiens admissibles au moyen de parts du Fonds d'Obligations toutes sociétés RP (sans combustibles fossiles). Les données et les comparaisons sur l'intensité carbone moyenne pondérée sont présentées à titre informatif, peuvent changer et ne reflètent aucunement le rendement passé ou futur de la stratégie.

RPIA est un signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU et, dans le cadre de notre engagement, nous tenons compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans nos activités d'entreprise, y compris notre processus de placement. Les facteurs ESG sont des considérations importantes dans notre processus de gestion des placements, mais ils s'ajoutent à nos principales fonctions de recherche et d'analyse financières et de crédit. Les facteurs ESG qui peuvent être pris en compte dans le cadre de notre processus de placement comprennent les questions relatives au changement climatique, à l'utilisation de l'énergie, à l'efficacité énergétique, aux émissions, aux déchets, à la pollution, aux droits de la personne, aux répercussions sur les communautés locales, aux pratiques de travail, aux conditions de travail des employés, à la santé et à la sécurité de nos employés et de ceux de nos sociétés affiliées, aux relations avec les employés et à la diversité des employés, à la rémunération des dirigeants, aux pots-de-vin et à la corruption, à l'indépendance du conseil d'administration, à la composition et à la diversité du conseil d'administration, à l'alignement des intérêts des actionnaires sur ceux des dirigeants, aux droits des actionnaires et aux politiques des sociétés en matière de facteurs ESG.

L'intégration des facteurs ESG, y compris les composantes liées à l'engagement des émetteurs, est une approche de placement à l'échelle de la société, mais la pondération et l'importance de cette approche dans notre processus de gestion des placements peuvent varier d'un fonds d'investissement que nous gérons à l'autre. Il y a toujours lieu de se reporter aux documents de placement pertinents pour obtenir des renseignements importants sur les objectifs et les stratégies de placement d'un fonds donné ainsi que sur les risques qui y sont associés. La prise en compte et la mise en œuvre des facteurs ESG sont également soumises aux politiques internes de placement et de gestion des risques de RPIA et peuvent être révisées en fonction des exigences de convenance des placements, du positionnement actuel du portefeuille et des facteurs économiques et de marché externes.

La pondération des facteurs ESG dans le processus de placement des fonds communs de placement gérés par RPIA, y compris le Fonds de revenu stratégique plus RP, le Fonds d'obligations à escompte objectif 2028 RP, le Fonds alternatif d'occasions de crédit RP et le Fonds alternatif d'obligations mondiales RP, est limitée et plus faible que celle de l'analyse financière et de crédit principale utilisée dans la gestion de ces fonds. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié du fonds pour obtenir des renseignements importants sur les objectifs, les stratégies et les risques de placement de chaque fonds. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et leur rendement passé pourrait ne pas se reproduire. Consultez toujours votre courtier en valeurs mobilières inscrit avant d'investir dans des fonds communs de placement.



RPIA

43, avenue Hazelton,
Toronto (Ontario)
M5R 2E3

www.rpia.ca

Adresse de courriel : investors@rpia.ca

Requêtes générales : +1-647-776-1777

Services aux investisseurs : +1-647-776-2566